



## LARGE SUCCES DE L'INTRODUCTION EN BOURSE DE VOGO

### LEVÉE DE 14,2 M€ POUR LA PREMIERE SPORTECH SUR EURONEXT GROWTH® PARIS

- **Prix de l'offre fixé à 11 € par action**
- **Montant de l'augmentation de capital : 12,3 M€ (prime d'émission incluse) après exercice partiel de la clause d'extension, susceptibles d'être portés à 14,2 M€ en cas d'exercice intégral de l'option de surallocation**
- **Un taux de sursouscription total de 132%**
- **Règlement-livraison prévu le 29 novembre 2018**
- **Début des négociations sur le marché Euronext Growth® Paris le 30 novembre 2018**
- **Option de surallocation exerçable du 27 novembre 2018 au 27 décembre 2018 inclus**

VOGO annonce ce jour le large succès de son introduction en bourse sur le marché Euronext Growth Paris (Code ISIN : FR0011532225/ Mnémonique : ALVGO).

Le Conseil d'administration de VOGO, réuni ce jour, a fixé le prix de l'offre à 11 € par action, sur une fourchette indicative de prix comprise entre 10,01 € et 12,63 €.

Il a en outre été décidé d'exercer partiellement la clause d'extension, permettant à VOGO de lever un montant de 12,3M€, susceptible d'être porté à 14,2M€ en cas d'exercice de l'option de surallocation.

La demande totale exprimée s'est élevée à 1 321 650 titres, dont 94% au titre du placement global (destiné aux investisseurs institutionnels) et 6% au titre de l'offre à prix ouvert (destinée aux particuliers), soit un taux de sursouscription global de 1,3 fois<sup>1</sup>.

Au total, le nombre de titres émis à la suite de l'exercice partiel de la clause d'extension s'élève à 1 120 383 actions nouvelles, dont 461 273 actions nouvelles souscrites par compensation de créances en remboursement anticipé des obligations émises le 15 octobre 2018, portant à 3 395 191 le nombre d'actions composant le capital de la société après réalisation de

<sup>1</sup> Sur la base de l'offre initiale : placement global et offre à prix ouvert, hors clause d'extension et option de surallocation, en incluant les engagements de souscription tels que décrits dans la Note d'Opération.

# Communiqué de presse

Montpellier, le 27 novembre 2018



l'augmentation de capital. Sur ces bases, et compte tenu du prix d'introduction en bourse de 11 € par action, la capitalisation boursière de VOGO ressort à 37,3 M€.

Le flottant représente 47,9% du capital de la société avant exercice éventuel de l'option de surallocation.

VOGO a consenti à CM-CIC Market Solutions, au nom et pour le compte des Chefs de file et teneurs de livre associés, une option de surallocation exerçable du 27 novembre 2018 au 27 décembre 2018 (inclus), permettant l'acquisition d'un nombre d'actions représentant un maximum de 15 % des actions nouvelles, soit un nombre maximum de 168 057 actions représentant environ 4,9 % du capital et 3,1% des droits de vote de VOGO (après émission des actions nouvelles). Dans l'hypothèse où l'option de surallocation serait intégralement exercée, le montant total de l'augmentation de capital serait porté à 14,2M€.

Le règlement-livraison des nouvelles actions émises au titre du Placement Global et de l'Offre à Prix Ouvert interviendra le 29 novembre 2018. Les actions seront admises à la négociation sur le marché Euronext Growth Paris, à compter du 30 novembre 2018, en cotation en continu, sous le code ISIN : FR0011532225 et le mnémonique : ALVGO.

Les actions VOGO peuvent être incluses au sein d'un PEA-PME. Il est rappelé que le PEA-PME bénéficie des mêmes avantages fiscaux que le PEA classique et est soumis aux mêmes règles de fonctionnement.

Il est envisagé qu'un contrat de liquidité soit mis en place à l'issue de la période de stabilisation. Sa mise en place fera l'objet d'une information du marché le moment venu, conformément aux exigences légales et réglementaires applicables.

A l'occasion de la réalisation de l'introduction en bourse, Christophe Carniel, co-fondateur et Président Directeur Général de VOGO, déclare : « *Nous sommes très fiers d'annoncer aujourd'hui la réussite de notre introduction en bourse sur Euronext Growth Paris dans un contexte de marché particulièrement incertain. Je remercie tous les investisseurs, institutionnels et particuliers, pour la confiance qu'ils nous ont témoignée. Grâce à leur soutien, nous sommes maintenant en ordre de marche pour bâtir un leader mondial des solutions de diffusion live de contenus audiovisuels.* »

## Contacts

VOGO

Christelle Albinet

Tel : +33(4) 67 50 03 98

Email : [c.albinet@vogo.fr](mailto:c.albinet@vogo.fr)

ACTIFIN - Relations presse

Jennifer Julia

Tel : +33(1) 56 88 11 19

Email : [jjullia@actifin.fr](mailto:jjullia@actifin.fr)

ACTIFIN - Communication financière

Victoire Demeestère / Stéphane Ruiz

Tel : +33(1) 56 88 11 11

Email : [vdemeestere@actifin.fr](mailto:vdemeestere@actifin.fr)

# Communiqué de presse

Montpellier, le 27 novembre 2018



## Caractéristiques de l'action

- Libellé : VOGO
- Code mnémorique : ALVGO
- Code ISIN : FR0011532225
- Marché de Cotation : Euronext Growth Paris
- ICB Classification : 5553 - Audiovisuel et Divertissements
- Eligibilité au PEA-PME et qualification BPI Entreprise innovante\*

*\*Ces dispositifs sont conditionnels et dans la limite des plafonds disponibles. Les personnes intéressées sont invitées à se rapprocher de leur conseiller financier.*



## Partenaires de l'opération

### Conseil de la société



### Coordinateurs Globaux, Chefs de File et Teneurs de Livres associés

+Listing sponsor



### Conseil juridique de l'opération



### Communication financière



### Commissaire aux comptes



# Communiqué de presse

Montpellier, le 27 novembre 2018



## Principales caractéristiques de l'Offre

### Prix de l'Offre

Le prix de l'Offre à Prix Ouvert et du Placement Global est fixé à 11 € par action.

### Taille et produit brut de l'Offre

1 120 383 actions nouvelles ont été émises dans le cadre de l'offre, après exercice de la clause d'extension et avant exercice éventuel de l'option de surallocation.

Le produit brut total de l'émission s'élève à 12,3 M€ après exercice de la clause d'extension et avant exercice éventuel de l'option de surallocation. VOGO a consenti à CM-CIC Market Solutions une option de surallocation, exerçable du 27 novembre 2018 au 27 décembre 2018 (inclus), portant sur un nombre maximum de 168 057 actions nouvelles.

### Allocation de l'Offre (hors exercice éventuel de l'option de surallocation)

- Placement Global : 1 208 498 actions ont été allouées aux investisseurs institutionnels, soit 13,7 M€ et environ 94% du nombre total d'actions allouées ;
- Offre à Prix Ouvert : 79 942 actions ont été allouées au public, soit 0,9 M€ et environ 6% du nombre total d'actions allouées. Les ordres A1 (de 10 actions jusqu'à 200 actions incluses) seront servis à 100% et les ordres A2 (au-delà de 200 actions) seront servis à 100%.

### Raisons de l'Offre

L'émission des actions nouvelles et l'inscription de la totalité des actions de la société aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris sont destinées à fournir à la société des moyens supplémentaires pour accélérer son déploiement mondial, maintenir son leadership technologique et diversifier ses sources de revenus, que ce soit par le lancement de nouvelles fonctionnalités payantes ou la couverture de nouveaux marchés, comme les défilés de mode, les concerts, les opéras ou les compétitions d'eSport.

La société souhaite affecter le produit net des fonds levés dans le cadre de l'émission des actions nouvelles de la façon suivante :

- Environ 40% à l'accélération de l'internationalisation de la solution VOGO ;
- Environ 30% à l'accélération du déploiement de la solution VOGO SPORT (incluant le financement du parc de VOGO BOX) ;
- Environ 15% au maintien de son leadership technologique ;
- Environ 15% à la diversification de ses sources de revenus.

# Communiqué de presse

Montpellier, le 27 novembre 2018



## Répartition du capital post opération

A l'issue de l'introduction en bourse, le capital social de VOGO se décompose de la façon suivante (sur une base non-diluée) :

Actionnaires	Détection		Détection	
	Hors exercice de l'option de surallocation		Après exercice de l'option de surallocation	
	Nombre d'actions	% en capital	Nombre d'actions	% en capital
SAS TWO C <sup>2</sup>	639,697	18,8%	639,697	18,0%
SAS ESPE <sup>3</sup>	639,173	18,8%	639,173	17,9%
Daniel DEDISSE	314,124	9,3%	314,124	8,8%
Véronique PUYAU	84,756	2,5%	84,756	2,4%
<b>Sous-total fondateurs</b>	<b>1,677,750</b>	<b>49,4%</b>	<b>1,677,750</b>	<b>47,1%</b>
SORIDEC <sup>4</sup>	30,072	0,9%	30,072	0,8%
Jeremie LR <sup>5</sup>	60,144	1,8%	60,144	1,7%
<b>Sous-total investisseurs institutionnels</b>	<b>90,216</b>	<b>2,7%</b>	<b>90,216</b>	<b>2,5%</b>
Investisseurs privés <sup>6</sup>	543,750	16,0%	543,750	15,3%
Public	1,083,475	31,9%	1,251,532	35,1%
<b>Total</b>	<b>3,395,191</b>	<b>100,0%</b>	<b>3,563,248</b>	<b>100,0%</b>

<sup>2</sup> Société dont le capital est détenu à 73,96% par Monsieur Christophe CARNIEL, Président Directeur Général de la Société.

<sup>3</sup> Société dont le capital est détenu à 95% par Monsieur Pierre KEIFLIN, Directeur Général Délégué de la Société.

<sup>4</sup> SORIDEC (ou Société Régionale et Interdépartementale de Développement Economique) est une société anonyme enregistrée au RCS de Montpellier sous le numéro 329 150 551. Il s'agit d'un fonds d'investissement qui investit en fonds propres dans les PME relevant de tout type de secteur d'activité, situées en Occitanie, à tous les stades de leur évolution (création, développement et transmission).

<sup>5</sup> JEREMIE LR est une société par actions simplifiée, enregistrée au RCS de Montpellier sous le numéro 529 237 489. Il s'agit d'un fonds européen d'investissement qui s'adresse principalement aux PME à fort potentiel de développement et aux start-ups innovantes dans la région Occitanie.

<sup>6</sup> Les Investisseurs privés regroupent environ ¾ de personnes physiques et ¼ de sociétés, aucun détenant plus de 5% des actions ou des droits de vote, ils regroupent également les cinq salariés non-mandataires sociaux titulaires de BSPCE.

# Communiqué de presse

Montpellier, le 27 novembre 2018



	Détection		Détection	
	Hors exercice de l'option de surallocation		Après exercice de l'option de surallocation	
Actionnaires	Nombre de droits de vote	% des droits de vote	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
SAS TWO C <sup>7</sup>	1,192,220	22,8%	1,192,220	22,1%
SAS ESPE <sup>8</sup>	1,191,697	22,8%	1,191,697	22,1%
Daniel DEDISSE	627,724	12,0%	627,724	11,6%
Véronique PUYAU	169,512	3,2%	169,512	3,1%
<b>Sous-total fondateurs</b>	<b>3,181,153</b>	<b>60,8%</b>	<b>3,181,153</b>	<b>58,9%</b>
SORIDEC <sup>9</sup>	60,144	1,1%	60,144	1,1%
Jeremie LR <sup>10</sup>	120,288	2,3%	120,288	2,2%
<b>Sous-total investisseurs institutionnels</b>	<b>180,432</b>	<b>3,4%</b>	<b>180,432</b>	<b>3,3%</b>
Investisseurs privés <sup>11</sup>	786,986	15,0%	786,986	14,6%
Public	1,083,475	20,7%	1,251,532	23,2%
<b>Total</b>	<b>5,232,046</b>	<b>100,0%</b>	<b>5,400,103</b>	<b>100,0%</b>

## Engagement d'abstention de la société et engagements de conservation des actionnaires

- Engagement d'abstention de la société : 180 jours à compter de la date du règlement-livraison des actions nouvelles ;
- Engagement de conservation des principaux actionnaires et fondateurs de la société : 360 jours à compter de la date du règlement-livraison des actions nouvelles ;
- Engagement de conservation des autres actionnaires de la société détenant au moins 1% du capital avant l'opération : 180 jours à compter de la date du règlement-livraison des actions nouvelles.

## Prochaines étapes de l'opération

**29 Nov. 18**      **Règlement-livraison des actions nouvelles**

<sup>7</sup> Société dont le capital est détenu à 73,96% par Monsieur Christophe CARNIEL, Président Directeur Général de la Société.

<sup>8</sup> Société dont le capital est détenu à 95% par Monsieur Pierre KEIFLIN, Directeur Général Délégué de la Société.

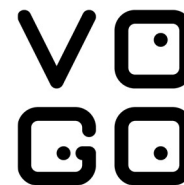
<sup>9</sup> SORIDEC (ou Société Régionale et Interdépartementale de Développement Economique) est une société anonyme enregistrée au RCS de Montpellier sous le numéro 329 150 551. Il s'agit d'un fonds d'investissement qui investit en fonds propres dans les PME relevant de tout type de secteur d'activité, situées en Occitanie, à tous les stades de leur évolution (création, développement et transmission).

<sup>10</sup> JEREMIE LR est une société par actions simplifiée, enregistrée au RCS de Montpellier sous le numéro 529 237 489. Il s'agit d'un fonds européen d'investissement qui s'adresse principalement aux PME à fort potentiel de développement et aux start-ups innovantes dans la région Occitanie.

<sup>11</sup> Les Investisseurs privés regroupent environ ¾ de personnes physiques et ¼ de sociétés, aucun détenant plus de 5% des actions ou des droits de vote, ils regroupent également les cinq salariés non-mandataires sociaux titulaires de BSPCE.

# Communiqué de presse

Montpellier, le 27 novembre 2018



---

<b>30 Nov. 18</b>	Début des négociations sur le marché Euronext Growth Paris
<b>27 Déc. 18</b>	Date limite d'exercice de l'option de surallocation et fin de la période de stabilisation éventuelle

---

## Mise à disposition du Prospectus

Des exemplaires du Prospectus visé par l'Autorité des marchés financiers le 14 novembre 2018 sous le numéro 18-514, composé d'un Document de Base enregistré par l'Autorité des marchés financiers le 29 octobre 2018 sous le numéro I.18-069 et de la Note d'Opération (incluant le résumé du Prospectus) sont disponibles sans frais et sur simple demande au siège social de VOGO (Immeuble Les Centuries 2, 101 place Pierre Duhem, 34000 Montpellier), ainsi que sur les sites Internet de VOGO (<https://investir.vogo.fr/>) et de l'Autorité des marchés financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

## Facteurs de risques

Tout investissement en actions comporte des risques. Les investisseurs sont invités, avant de prendre leur décision d'investissement, à se reporter au chapitre 4 « facteurs de risques » figurant dans le Document de Base enregistré le 29 octobre 2018 sous le numéro I.18-069 et au chapitre 2 « facteurs de risques liés à l'offre » et en particulier au risque de liquidité de la Note d'Opération.

## Avertissement

Ce communiqué de presse, et les informations qu'il contient, ne constitue ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions de la société VOGO dans un quelconque pays. La diffusion, la publication ou la distribution de ce communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. En conséquence, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels le communiqué de presse est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements.

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 (telle que transposée dans chacun des Etats membres de l'Espace économique européen) (la « Directive Prospectus »).

Ce communiqué ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'offre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique. Les actions, ou toute autre titre, de la société VOGO ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié, ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les actions de la société VOGO seront offertes ou vendues uniquement en dehors des Etats-Unis d'Amérique et dans le cadre d'opérations extraterritoriales (offshore transactions), conformément à la Regulation S du Securities Act. VOGO n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux Etats-Unis d'Amérique ni de faire une offre au public aux Etats-Unis d'Amérique.

S'agissant des Etats membres de l'Espace économique européen, autre que la France, ayant transposé la Directive Prospectus, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des valeurs mobilières objet de ce communiqué nécessitant la

# Communiqué de presse

Montpellier, le 27 novembre 2018



publication par VOGO d'un prospectus dans un Etat membre autre que la France. En conséquence, les actions de la société VOGO ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des Etats membres autre que la France, sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 3(2) de la Directive Prospectus, si elles ont été transposées dans cet Etat membre ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par la société d'un prospectus au titre de l'article 3(2) de la Directive Prospectus et/ou des réglementations applicables dans cet Etat membre.

S'agissant du Royaume-Uni, la diffusion du présent communiqué n'est pas effectuée par et n'a pas été approuvée par une personne autorisée (« authorised person ») au sens de l'article 21(1) du Financial Services and Markets Act 2000. En conséquence, le communiqué s'adresse uniquement aux personnes qui (i) sont des professionnels en matière d'investissements au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel qu'actuellement en vigueur, ci-après le « Financial Promotion Order »), (ii) sont visées à l'article 49(2) (a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations etc. ») du Financial Promotion Order, (iii) sont en dehors du Royaume-Uni, ou (iv) sont des personnes à qui une invitation ou une incitation à s'engager dans des activités d'investissement (au sens de la section 21 du Financial Services and Markets Act 2000) dans le cadre de l'émission ou de la cession de toutes valeurs mobilières peut être légalement communiquée, directement ou indirectement (toutes ces personnes étant dénommées ensemble, les « Personnes Habilitées »). Ce communiqué s'adresse uniquement aux Personnes Habilitées et ne peut être utilisé par aucune personne autre qu'une Personne Habilitée. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué et les informations qu'il contient. Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus approuvé par la Financial Services Authority ou par toute autre autorité de régulation du Royaume-Uni au sens de la Section 85 du Financial Services and Markets Act 2000.

Le présent communiqué contient des indications sur les objectifs de VOGO ainsi que des déclarations prospectives. Ces informations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront. Ces informations sont fondées sur des données, des hypothèses et des estimations considérées comme raisonnables par VOGO. Cette dernière opère dans un environnement concurrentiel et en évolution rapide. Elle n'est donc pas en mesure d'anticiper tous les risques, incertitudes ou autres facteurs susceptibles d'affecter son activité, leur impact potentiel sur son activité ou encore dans quelle mesure la matérialisation d'un risque ou d'une combinaison de risques pourrait avoir des résultats significativement différents de ceux mentionnés dans toute information prospective. Ces informations sont données uniquement à la date du présent communiqué. VOGO ne prend aucun engagement de publier des mises à jour de ces informations ni des hypothèses sur lesquelles elles sont basées, à l'exception de toute obligation légale ou réglementaire qui lui serait applicable. Une description des événements qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière ou les résultats de VOGO, ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs figure au chapitre 4 « Facteurs de risques » du Document de Base.

Aucune copie de ce communiqué de presse n'est, et ne doit, être distribuée ou envoyée, directement ou indirectement, aux États-Unis d'Amérique, au Canada, au Japon ou en Australie.